

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2738

11 novembre 2008

SOMMAIRE

Active Capital Securities Holdings S.A.	131412	Home Saint Louis	131415
Alaska Investment Company S.A.	131389	IBERTRANS (Luxembourg) S.à r.l.	131391
Amarillo Holding S.A.	131379	International Fund Services	131414
Antiques Orient SA	131410	International Group Company S.A.	131418
Arc-Air	131410	Invester S.A.	131418
Arcelor Investment Services S.A.	131414	Johan S.A.	131379
ArcelorMittal International	131411	JP Residential II S.A.	131393
Arenamar Invest S.A.	131420	KR International S.A.	131391
Balopa S.à r.l.	131392	Laflor S.A.	131381
Baltamon S.A.	131414	Lestia International S.A.	131413
Blue Sky Holding S.A.	131423	N&W Holdings S.à r.l.	131415
Bonnac S.A.	131417	Nyomdaker S.à r.l.	131412
Carfran Sàrl	131396	Oliveira Transports Locations et Services S.à r.l.	131380
Carspaze Services G.m.b.H.	131379	Polsteam (Luxembourg) S.A.	131390
CDC Immo BAT 1	131424	Rising Sun Corporation Sàrl	131420
Circuit Foil Luxembourg	131412	Rocha J.M. s.à r.l.	131419
Compagnia Finanziaria e Mercantile - Co- fime Holding S.A.	131420	Saudah Investments S.A.	131390
Coprez Partners S.A.	131415	SF (Lux) Sicav 1	131380
Cornelia Investment S.A.	131390	Sirio Rail S.A.	131418
Corvin S.A.	131381	Société Foncière rue de Vianden S.A.	131424
Decoral Europe S.A.	131421	TPG Nimitz Luxembourg S.à r.l.	131416
Dommel Investments S.A.	131378	Tropical Aquaculture Europe S.A.	131391
Dommel Investments S.A.	131378	United Investissements S.A.	131416
DufourIm S.A.	131378	Vrucht Invest S.A.	131417
Esaf International Management	131416	Whatman Luxembourg Three S.à r.l.	131413
e-shelter Munich 2 S.à r.l.	131421	Whatman Luxembourg Two S.à r.l.	131419
Felicity Luxembourg I S.à r.l.	131396	Wide Bridge S.A.	131417
Four Stars Investment S.A.	131392	Yield Invest s.à r.l.	131421

Dommel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 59.926.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents des son/ses administrateur(s):

Mr Doeke van der Molen, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 20 août 2008 en tant que représentant permanent de T.C.G. Gestion S.A. avec effet immédiat, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires devant se tenir en 2008.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Administrateur-Délégué

Par Doeke van der Molen

Représentant Permanent

Référence de publication: 2008134292/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06566. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2008.

Dommel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 59.926.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents des son/ses administrateur(s):

Mr Doeke van der Molen, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 20 août 2008 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet immédiat, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires devant se tenir en 2008.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Administrateur-Délégué

Par Doeke van der Molen

Représentant Permanent

Référence de publication: 2008134294/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06565. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2008.

DufourIm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 101.565.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Pour DUFURIM S.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008137790/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09854. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Carspaze Services G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 138.716.

Durch Gesellschafterbeschluss vom 21. Oktober 2008 wurde Dr. Dietmar DÜDDEN mit sofortiger Wirkung von seinem Amt als Geschäftsführer von CARSPAZE SERVICES GmbH abberufen. Herr Richard COULDREY wurde als einziger Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit bestätigt.

*Für die Gesellschaft*M^e Romain LUTGEN*Avocat à la Cour*

Référence de publication: 2008134297/268/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06551. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2008.

Johan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 84.506.

Suite à la démission des administrateurs Maître Elisabeth LAMESCH et Maître Giovanni PERISSINOTTO avec effet au 14 octobre 2008, une assemblée générale extraordinaire tenue le 15 octobre a nommé en lieu et place des administrateurs démissionnaires:

La société GEEVESTON VENTURES CORP., une société constituée sous la loi du Belize, ayant son siège social à Belize City, 35A, Regent street., dont le représentant permanent sera son administrateur (director) unique, M^e Romain LUTGEN, avec adresse professionnelle à L-2314 Luxembourg, 2a, place de Paris;

La société FIRTH LIMITED PARTNERS INC., une société constituée sous la loi du Belize, ayant son siège social à Belize City, 35A, Regent Street, PO Box 1777, dont le représentant permanent sera son administrateur (director) unique, M^e Romain LUTGEN, avec adresse professionnelle à L-2314 Luxembourg, 2a, place de Paris.

Le mandat des administrateurs nouvellement nommés expirera à l'occasion de l'assemblée générale de 2013.

Romain LUTGEN

Administrateur

Référence de publication: 2008134298/268/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05620. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2008.

Amarillo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 45.822.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 15/10/2008

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le Conseil prend également acte de la nouvelle adresse professionnelle de Messieurs Etienne Gillet et Jacques Tordoor, administrateurs, et de la société AUDITEX Sàrl, commissaire aux comptes, au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008137540/3842/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07226. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

SF (Lux) Sicav 1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 100.557.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 20 août 2008

- Sont réélus au Conseil d'Administration:

- * M. Thomas Rose, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2014
- * M. Christian Gast, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2013
- * M. Tahir Shafi, Finsbury Avenue 1, GB-ECC2M 2PP London, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2012
- * M. Gunter Lutgen, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2011
- * M. Jeremy Stenham, Finsbury Avenue 1, GB-ECC2M 2PP London, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2010
- * M. Axel Keufen, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 octobre 2008.

Pour SF (Lux) Sicav 1

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Oliver Schütz / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2008134299/1360/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03579. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2008.

Oliveira Transports Locations et Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 95, rue du Canal.
R.C.S. Luxembourg B 106.086.

Assemblée générale extraordinaire sous seing privé

LE SOUSSIGNE:

Monsieur José Manuel DE OLIVEIRA, employé, demeurant à L-4051 ESCH/ALZETTE, 95, rue du Canal,

Lequel comparant déclare qu'il est le seul associé, de la société OLIVEIRA TRANSPORTS LOCATIONS ET SERVICES S.à.r.l avec siège social à L-4051 ESCH/ALZETTE, 95, rue du Canal constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, de résidence à ESCH/ALZETTE en date du 8 février 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B106086.

Ceci exposé, l'associé représentant l'intégralité du capital social, a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire sous seing privé et, sur ordre du jour conforme dont il reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de révoquer à compter de ce jour:

- Madame LOPES FERREIRA DE OLIVEIRA Adélia Licinia, demeurant L-4051 ESCH/ALZETTE, 95, rue du Canal, de sa fonction de gérant technique de la prédite société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer à compter de ce jour pour une durée indéterminée:

- Dans la fonction de gérant technique
- Monsieur FERREIRA MACHADO Micael, né le 09/01/1987 à Viseu (Portugal), demeurant L-4051 ESCH/ALZETTE, 95, rue du Canal

Troisième résolution

La société est valablement engagée par la signatures conjointes des deux gérants.

Fait en trois exemplaires, à Esch-sur-Alzette, le 31 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008137828/5638/31.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00426. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Corvin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 59.993.

Constituée par acte passé par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 26 juin 1997, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C no. 569 du 17 octobre 1997.

Assemblée Générale Ordinaire du 17 octobre 2008

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société Corvin S.A., tenue au siège social en date du 17 octobre 2008 que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes pour les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2007

1. Nomination pour la durée d'un an de la société «L'Alliance Révision Sàrl» ayant son siège social à 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg comme réviseur d'entreprises pour la révision des comptes consolidés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Corvin S.A.

Signature

Référence de publication: 2008134308/770/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06702. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080157257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2008.

Laflor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 98.664.

In the year two thousand and eight, on the seventeenth day of the month of July.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Portamira Limited, a Cyprus limited company, with registered office at Kennedy 8, Athienitis Building, 4th floor, Flat/Office 401, P.C. 1087, Nicosia, registered under number HE 219458,

duly represented by Mrs Tatiana Rydeard, by virtue of a proxy dated 16 July 2008 (such proxy to be registered together with the present deed), being the sole shareholder of "Laflor S.A." (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated on 19 December 2003 by deed of M^e Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 255 of 3 March 2004 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 98.664.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all fifty (50) shares in issue so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The agenda is as follows:

1) Change of the prevailing language of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") from French to English (followed by a French translation).

2) Cancellation of the bearer share in issue and replacement thereof by the issue of a share in registered form of same value.

3) Amendment and restatement of the Articles as attached thereto, including article 4 which shall read as follows:

"The object of the Company is the direct or indirect acquisition by purchase of one or more real estate goods, the use of the foresaid for the own needs of the Company or the renting to third parties in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in other countries.

Further thereto, the Company's object is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies

to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

4) Confirmation of the appointment of James Edmund Russell, Alain Blondlet and Alberto Morandini as directors of the Company for a period ending at the annual general meeting of the Company resolving upon the approval of the annual accounts for 2008 and reclassification of James Edmund Russell as class A director and Alain Blondlet and Alberto Morandini as class B directors of the Company.

After due consideration, the sole shareholder resolved as follows:

First Resolution

The sole shareholder resolved to change the prevailing language of the Articles from French to English (followed by a French translation).

Second Resolution

The sole shareholder resolved to cancel the bearer share of a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-) in issue in the Company and to replace such bearer share by the issue of a share in registered form of same value.

Third Resolution

The sole shareholder resolved to amend and restate the Articles as follows:

" **Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued (or the sole owner, if there is only one owner of shares), a company in the form of a société anonyme under the name of "LAFLOR S.A." (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law of 1915") and the present Articles of Incorporation.

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the board of directors. Within the same borough, the registered office may be transferred by the board of directors.

In the event extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. The Company is established for an undetermined period.

Art. 4. The object of the Company is the direct or indirect acquisition by purchase of one or more real estate goods, the use of the foresaid for the own needs of the Company or the renting to third parties in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in other countries.

Further thereto, the Company's object is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. The corporate capital is fixed at fifty thousand Euros (EUR 50,000), divided into fifty (50) shares with a par value of one thousand Euros (EUR 1,000) each.

The Company may purchase or redeem its own shares within the limits set forth by the Law of 1915.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Art. 6. All shares of the Company shall be issued in registered form.

A register of shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of shares evidences his right of ownership of such shares.

The board of directors may accept and enter in the register of shares a transfer on the basis of any appropriated document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shares by means of a written notification to the Company from time to time.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 7. Upon the written request of a shareholder, certificates recording the entry of such shareholder in the register of shares may be issued in such denominations as the board of directors shall prescribe. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the board of directors. Such certificates shall be signed manually or by facsimile by two board members or by the delegate of the board of directors. Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated certificates shall be delivered before new share certificates are remitted.

Art. 8. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders of the Company. In the event the Company has a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director in which case all reference herein to the "board of directors" shall be to such sole director.

The general meeting of shareholders may decide to appoint directors of two different classes, being Class A directors and Class B directors. Any such classification of directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the directors be identified with respect to the class to which they belong.

The directors shall be appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years, shall hold office until their successors are elected and they shall be re-eligible. They may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors have the right to temporarily fill the vacancy, which decision shall be ratified by the next general meeting.

Art. 9. The board of directors will choose from among its members a chairman. It may appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of directors (namely Class A directors and Class B directors), the board of directors shall meet upon the call by the chairman or two directors of different classes at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the board of directors, but in his absence the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or email of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy without limitation as to the number of proxies which a director may accept and vote.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. In case of a tie, the chairman has the casting vote.

Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of directors (namely Class A directors and Class B directors) any resolution of the board of directors may be validly taken if approved by the majority of directors including at least one Class A director and one Class B director (each of whom may be represented).

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also in all circumstances be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may in all circumstances, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, email or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 10. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or two directors or as resolved at the relevant board of directors' meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 11. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law of 1915 or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 12. The Company will be bound by the joint signatures of any two directors of the Company provided however that in the case the general meeting of shareholders has appointed different classes of directors (namely Class A and Class B directors) the Company will only be validly bound by the joint signature of one Class A director and one Class B director (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors or by any two directors or in the event of different classes of directors by one A director and one B director acting together (including by way of representation).

In the case of the appointment of a chief executive officer (administrateur délégué or directeur général) to whom day to day management has been delegated, the Company will be validly bound by the sole signature of such person (or his delegate).

Art. 13. The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor. The statutory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders. The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

In the case the thresholds set by law as to the appointment of an independent auditor are met, the accounts of the Company shall be supervised by an independent auditor (réviseur d'entreprises).

Art. 14. The financial year shall begin on the 1st of January of each year and shall end on the 31st of December of the same year.

Art. 15. The annual general meeting shall be held in accordance with the Law of 1915, at the registered office or such other place as indicated in the convening notices, on the 20th of May each year at 9.00 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 16. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The quorum and time required by the Law of 1915 shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of shares represented and voted.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 17. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

The general meeting of shareholders shall determine how the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in Euro and they may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors. The board of directors may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law of 1915.

Art. 18. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 23 (1) of the Law of 1915; in this case, article 67 (1), among others, of the same law is applicable.

Art. 19. The Law of 1915 shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for derogations."

Fourth Resolution

The sole shareholder resolved to confirm the appointment of James Edmond Russell, Alain Blondlet and Alberto Morandini as directors of the Company for a period ending at the annual general meeting of the Company resolving upon the approval of the annual accounts for 2008 and to reclassify James Edmund Russell as class A director and Alain Blondlet and Alberto Morandini as class B directors of the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the sole shareholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-septième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Portamira Limited, une société de droit chipriote, ayant son siège social à Kennedy 8, Athienitis Building, 4th floor, Flat/Office 401, P.C. 1087, Nicosie, inscrite sous le numéro HE 219458,

dûment représentée par Madame Tatiana Rydeard, en vertu d'une procuration datée du 16 juillet 2008 (laquelle procuration restera annexée au présent acte), étant l'actionnaire unique de "Laflor S.A." (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée le 19 décembre 2003 suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 255 du 3 mars 2004 et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 98.664.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'actionnaire unique détient toutes les cinquante (50) actions en émission de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour est le suivant:

1) Changement de la langue prépondérante des statuts de la Société (les « Statuts ») du français vers l'anglais (suivi d'une traduction française).

2) Annulation de l'action au porteur en émission et remplacement par une nouvelle action nominative de la même valeur.

3) Refonte des Statuts, tel qu'annexé, y compris l'article 4 qui aura la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'acquisition directe ou indirecte par achat d'un ou plusieurs biens immobiliers, l'utilisation de ces derniers pour les propres besoins de la Société ou pour la location à des tiers au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

De plus, la Société a pour objet de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet. »

4) Confirmation de la nomination de James Edmund Russell, Alain Blondlet et Alberto Morandini en tant qu'administrateurs de la Société pour une durée se terminant à l'assemblée générale annuelle de la Société délibérant sur l'approbation des comptes de 2008 et reclassification de James Edmund Russell en tant qu'administrateur de classe A et Alain Blondlet et Alberto Morandini en tant qu'administrateurs de classe B de la Société.

Après considération de ce qui précède, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

Première Résolution

L'actionnaire unique a décidé de changer la langue prépondérante des Statuts du français vers l'anglais (suivi d'une traduction française).

Deuxième Résolution

L'actionnaire unique a décidé d'annuler l'action au porteur en émission dans la Société d'une valeur nominale de mille Euros (€ 1.000) et de la remplacer par une nouvelle action nominative de la même valeur.

Troisième Résolution

L'actionnaire unique a décidé de refondre les Statuts afin qu'ils aient la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires (ou l'actionnaire unique s'il n'existe qu'un seul détenteur d'actions) une société sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination sociale de «LAFLORE S.A.» (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915") et les présents Statuts.

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil d'administration. Le siège social peut être transféré dans la même municipalité par simple décision du conseil d'administration.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre ce siège et des personnes à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera une société luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet l'acquisition directe ou indirecte par achat d'un ou plusieurs biens immobiliers, l'utilisation de ces derniers pour les propres besoins de la Société ou pour la location à des tiers au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

De plus, la Société a pour objet de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à cinquante mille Euros (€ 50.000) divisé en cinquante (50) actions d'une valeur nominale de mille Euros (€ 1.000) chacune.

La Société peut racheter ou rembourser ses propres actions dans les limites prévues par la Loi de 1915.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée de la manière requise pour une modification de ces statuts.

Art. 6. Toutes les actions de la Société sont émises sous forme nominative.

Un registre des actionnaires est tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignée(s) à cet effet par la Société et ce registre contient le nom de chaque détenteur d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'indiqué à la Société ainsi que le nombre d'actions détenues par lui.

L'inscription du nom de l'actionnaire dans le registre des actions nominatives établit son droit de propriété sur ces actions nominatives.

Le conseil d'administration accepte et inscrit dans le registre des actions nominatives tout transfert sur base de la remise de tout document approprié prenant acte du transfert des actions nominatives entre le cédant et le cessionnaire.

Les actionnaires fournissent à la Société une adresse à laquelle toute communication et annonce pourra être envoyée. Les actionnaires peuvent, à tout moment, modifier leur adresse telle que reprise dans le registre des actionnaires au moyen de l'envoi d'une notification écrite à la Société.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. En cas d'indivision ou si la propriété d'action(s) est contestée, toutes les personnes alléguant un droit concernant cette(ces) action(s) doivent nommer un seul représentant pour représenter cette(ces) action(s) envers la Société. A défaut de nommer un tel représentant, les droits attachés à cette(ces) action(s) sont suspendus.

Art. 7. Sur requête écrite d'un actionnaire, des certificats confirmant l'inscription de cet actionnaire au registre des actionnaires seront délivrés sous la forme que le conseil d'administration déterminera. Les certificats ainsi émis ont la forme et portent les mentions et numéros d'identification qui seront déterminés par le conseil d'administration. Ces certificats sont signés manuellement ou par faximilé par deux membres du conseil ou par le délégué du conseil d'administration. Les certificats perdus, volés ou abîmés sont remplacés par la Société aux conditions de preuve, obligations et indemnités qui seront jugées satisfaisantes par la Société, étant entendu que les certificats abîmés doivent être remis avant que de nouveaux certificats ne soient émis.

Art. 8. La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Si la Société a un actionnaire unique, la Société peut être dirigée par un administrateur unique, auquel cas toutes les références faites au « conseil d'administration » sont à considérer comme faites à l'administrateur unique.

L'assemblée générale des actionnaires peut décider de nommer des administrateurs de deux classes différentes, à savoir les administrateurs de Classe A et les administrateurs de Classe B. Toute classification des administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période maximum de six ans, resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus et sont rééligibles.

Ils peuvent être révoqués avec ou sans motif et/ou remplacés à tout moment par décision des actionnaires.

En cas de vacance du poste d'un administrateur à la suite de décès, de retraite ou autre, les administrateurs restants pourront remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, laquelle décision devra être ratifiée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 9. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président et peut désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Toutefois, au cas où l'assemblée générale des actionnaires a nommé différentes classes d'administrateurs (à savoir les administrateurs de classe A et les administrateurs de classe B) le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs de classes différentes au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence le conseil d'administration peut désigner à la majorité des présents un autre président pro tempore pour cette réunion.

Notification écrite de toute réunion du conseil d'administration sera donnée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cet avis de convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Un avis de convocation spécial ne sera pas requis pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présents ou représentés et ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour ainsi que pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, ou câble, ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, par transmission électronique, un autre administrateur comme son représentant et ce, sans limitation quant au nombre de procurations que l'administrateur accepte et pour lesquelles il vote.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. En cas d'égalité de votes, le président a une voix prépondérante.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Toutefois, lorsque l'assemblée générale des actionnaires a nommé différentes classes d'administrateurs (à savoir les administrateurs de classe A et les administrateurs de classe B) toute résolution du conseil d'administration ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des administrateurs incluant au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B (y compris par voie de représentation pour chaque administrateur).

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, en toute circonstance, à l'unanimité, prendre des résolutions, sur un ou plusieurs documents similaires, par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Art. 10. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion ou par deux administrateurs et ce, tel que résolu durant la réunion du conseil d'administration concernée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 11. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tout acte d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la Loi de 1915 ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière des affaires de la Société et de représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, au(x) membre(s) du conseil d'administration qui peu(ven)t constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 12. La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, étant entendu que si l'assemblée générale des actionnaires a nommé différentes classes d'administrateurs (à savoir les administrateurs de classe A et les administrateurs de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la société sera valablement engagée ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration ou par deux administrateurs, ou s'il existe des classes d'administrateurs, par un administrateur de classe A et par un administrateur de classe B agissant ensemble (y compris par voie de représentation).

En cas de désignation d'un administrateur délégué à qui la gestion journalière a été déléguée, la Société sera valablement liée par la seule signature de cette personne (ou de son délégué).

Art. 13. Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le commissaire aux comptes en place peut être révoqué par les actionnaires à tout moment, avec ou sans motif.

Si les conditions prévues par la loi quant à la désignation d'un réviseur d'entreprise sont remplies, les comptes de la Société doivent être surveillés par un réviseur d'entreprise.

Art. 14. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la Loi de 1915 au siège social de la Société ou à tout autre endroit fixé dans l'avis de convocation, le 20 mai de chaque année, à 9.00 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 16. Toute assemblée des actionnaires régulièrement constituée de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les quorums et délais de convocation prévus par la Loi de 1915 régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts.

Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 17. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux actionnaires par décision prise en assemblée générale des actionnaires ou comme acomptes sur dividende par décision du conseil d'administration. L'assemblée générale des actionnaires peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

L'assemblée générale des actionnaires peut déterminer la manière dont les bénéfices annuels nets seront utilisés et peut prendre la décision de payer des dividendes à tout moment, selon ce que l'assemblée générale croit être le plus conforme à l'objet et à l'intérêt social.

Les dividendes peuvent être payés en Euro et seront payés aux lieux et moments fixés par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires, sous réserve du respect des conditions et des limites fixées par la loi de 1915.

Art. 18. Lorsque, et aussi longtemps qu'un actionnaire réunit toutes les actions entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 23(1) de la Loi de 1915; dans ce cas, l'article 67(1), entre autres, de la même loi sera d'application.

Art. 19. La Loi de 1915 sera applicable sauf disposition contraire dans les présents statuts.»

Quatrième Résolution

L'actionnaire unique a décidé de confirmer la nomination de James Edmond Russell, Alain Blondlet et Alberto Morandini en tant qu'administrateurs de la Société pour une durée se terminant à l'assemblée générale annuelle de la Société délibérant sur l'approbation des comptes de 2008 et de reclasser James Edmond Russell en tant qu'administrateur de classe A et Alain Blondlet et Alberto Morandini en tant qu'administrateurs de classe B de la Société.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, l'actionnaire unique a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. RYDEARD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2008. Relation: LAC/2008/31292. - Reçu douze euros (12€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008135954/242/458.

(080158946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Alaska Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 24.463.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 15/10/2008

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le Conseil prend également acte de la nouvelle adresse professionnelle de Messieurs Etienne Gillet et Jacques Tordoor, administrateurs, et de la société AUDITEX Sàrl, commissaire aux comptes, au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008137541/3842/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07224. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Saudah Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 62.924.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents des son/ses administrateur(s):

Mr Doeke van der Molen, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 20 août 2008 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet immédiat, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires devant se tenir en 2008.

Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Par Doeke van der Molen

Représentant Permanent

Référence de publication: 2008134291/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06567. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080156910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2008.

Cornelia Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 119.894.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 5 mars 2008

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean Pierre Brasseur.

Luxembourg, le 23/09/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CORNELIA INVESTMENT S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008137574/9461/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2008, réf. LSO-CV04402. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Polsteam (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 40.156.

Par la présente, nous vous informons, que

- Il est pris acte du changement de l'adresse privée de Monsieur Mariusz JACHIMOWICZ, administrateur de la Société et délégué à la gestion journalière, avec effet au 31 décembre 2006.

- Qu'il a transféré son domicile privé à l'adresse 1, rue Neil Armstrong, L-1137 Howald, à partir du 9 novembre 2007.

Luxembourg, 3 novembre 2008.

Gabriele Westerhausen

Fondée de pouvoir

Référence de publication: 2008137831/7275/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW01013. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

KR International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5440 Remerschen, 34, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 141.673.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg au siège social
le vendredi 5 septembre 2008*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 5 septembre 2008 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein et avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Dominique Philippe, Monsieur Regis KREBS à la fonction du Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

Pour inscription

Réquisition

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008137830/320/20.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09878. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Tropical Aquaculture Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 118.280.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration tenue en date du 11 août 2008 que:

- Mme Michèle LINCHAMPS demeurant professionnellement à 03, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) a été cooptée aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de Mme Maggy KOHL, démissionnaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008137838/317/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV04978. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

IBERTRANS (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1530 Luxembourg, 55, rue Anatole France.

R.C.S. Luxembourg B 31.122.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 15 octobre 2008 que:

- ont été réélus aux fonctions de gérant de la société:

* M. Claude Blum demeurant à CH-8021 ZURICH, 14, Usterstrasse;

* Mme Maria Graciela Maches Michavila demeurant à L-1530, Luxembourg, 55, rue Anatole France;

* Jan Lütjens demeurant à L-1530, Luxembourg, 55, rue Anatole France.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2009.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008137839/317/20.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09463. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Balopa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 122.060.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 16 octobre 2008 que:

- Ont été réélus aux fonctions de gérants de la société jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2009:

* Monsieur Claude BLUM résidant à CH-8021 Zürich, 14, Usterstrasse;

* Monsieur Jan LUTJENS résidant à L-1530 Luxembourg, 55, rue Anatole France;

* Madame Maria Graciela MACHES MICHAVILA résidant à L-1530 Luxembourg, 55, rue Anatole France.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008137841/317/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09461. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Four Stars Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 27.085.

—
Lors de l'assemblée générale annuelle reportée tenue en date du 28 août 2008, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1) acceptation de la démission de Marjorie Ng Fo Yan, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur, avec effet au 8 mai 2008

2) acceptation de la cooptation de Annie Frénot, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur avec effet au 8 mai 2008.

3) renouvellement des mandats des administrateurs suivants:

- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Annie Frénot, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

4) acceptation de la démission de WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES, avec siège social au 6, rue Adolphe, L-2017 Luxembourg, de son mandat de commissaire, avec effet immédiat

5) nomination au mandat de commissaire de Eurofid S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008137810/581/28.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV07971. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

JP Residential II S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 104.276.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth of October.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of JP Residential II S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on November 24, 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on December 6, 2004 under number 1244. The articles of incorporation of the Company were last amended by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg on July 29, 2008, published in the Memorial on August 29, 2008 under number 2103.

The meeting was presided by Mr. Jérôme Foulon residing in Montréal, Canada.

There was appointed as secretary M^e Véronique Wauthier, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg and as scrutineer M^e Elisabeth Adam, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

The shareholders represented and the number of shares held by each of them is shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all shares in issue in the Company were represented at the meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and were able to validly decide on all the items on the agenda.

Agenda:

- 1) Acknowledgement of the resignation of David Weinstein as a director of the Company,
- 2) Approval of the appointment of Véronique Wauthier, Marcel Krier and Marcel Stephany as directors of the Company,
- 3) Creation of two classes of directors, namely the class A directors and the class B directors, and subsequent amendment of article 12.1 of the articles of association of the Company,
- 4) Recomposition of the board of directors,
- 5) Amendment of article 14 of the articles of association of the Company,
- 6) Amendment of article 15.4 of the articles of association of the Company.

Thereafter the following resolutions were passed:

First resolution

The Shareholders acknowledged the resignation of David Weinstein as a director of the Company with effect as of the date hereof pursuant to his resignation letter.

Second resolution

The Shareholders resolved to approve the appointment of the following persons as new directors of the Company with effect as of the date hereof and until the annual general meeting of 2014:

Véronique Wauthier, professionally residing in L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

Marcel Krier, professionally residing in L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

Marcel Stephany, residing in L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.

Third resolution

The Shareholders resolved to create two classes of directors, namely the class A directors and the class B directors.

The Shareholders therefore resolved to amend article 12.1. of the articles of association of the Company to read as follows:

"12.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of five members, two of whom being a class A director and three of whom being a class B director."

Fourth resolution

The Shareholders resolved to approve the recomposition of the board of directors as follows:

- Jérôme Foulon as class A director,
- Liliane Marceau as class A director,
- Véronique Wauthier as class B director,

- Marcel Krier as class B director and
- Marcel Stephany as class B director.

Fifth resolution

The Shareholders resolved to amend article 14 of the articles of association of the Company to read as follows:

"14.1. The directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting in Luxembourg.

14.2. Written notice of any meeting of the directors shall be given to all directors at least 24 hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of directors. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the directors.

14.3. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing, in writing or by cable, telegram, telex or telefax, another director as his proxy.

14.4. Any (and all) director(s) may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means allowing all directors participating in the meeting to hear and speak to each other at the same time provided that such director (i) joins the meeting held in Luxembourg and (ii) participates neither from Germany nor from North America (i.e. Canada and the United States of America), such participation in a meeting by such means being deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

14.5. The board of directors can deliberate or act validly only if i) at least one class A director is present, and ii) the class B directors represent a majority of the directors present or represented at the meeting. Resolutions of the board of directors are validly taken if approved unanimously by all directors present or represented.

14.6. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at a Directors' Meeting.

14.7. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the Chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore at such meeting.

14.8. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by any two directors."

Sixth resolution

The Shareholders resolved to amend article 15.4 of the articles of association of the Company to be read as follows:

"15.4. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors, one of whom being mandatory a class A director. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated or conferred in accordance with Article 14 and 15 in relation to the exercise of those powers."

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the shareholders signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf du mois d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire, de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires («l'Assemblée») de JP Residential II S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en date du 24 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") n° 1244 du 6 décembre 2004. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 23 avril 2008 suivant acte de M^e Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 2103 du 29 août 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jérôme Foulon, demeurant à Montréal, Canada.

Il fut désigné comme secrétaire M^e Véronique Wauthier, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg et comme scrutateur M^e Elisabeth Adam, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que toutes les actions émises dans la Société étaient représentées à l'assemblée et les actionnaires de la Société ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

- 1) Reconnaissance de la démission de David Weinstein comme administrateur de la Société,
 - 2) Approbation de la nomination de Véronique Wauthier, Marcel Krier et Marcel Stephany comme administrateur de la Société,
 - 3) Création de deux classes d'administrateurs à savoir les administrateurs de classe A et les administrateurs de classe B et modification subséquente de l'article 12.1 des statuts de la Société,
 - 4) Recomposition du conseil d'administration
 - 5) Modification de l'article 14 des statuts de la Société
 - 6) Modification de l'article 15.4 des statuts de la Société
- Ensuite, l'assemblée a pris la décision suivante:

Première résolution

Les Actionnaires ont reconnu la démission de David Weinstein comme administrateur de la Société avec effet à la date ci-dessus selon les termes de sa lettre de démission:

Deuxième résolution

Les Actionnaires ont décidé d'approuver la nomination des personnes suivantes comme nouveaux administrateur de la Société avec effet à la date ci-dessus et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2104:

Véronique Wauthier, demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg
Marcel Krier, demeurant professionnellement au 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.
Marcel Stephany, demeurant au 23, Cité Mayrisch, L-7268 Bereldange.

Troisième résolution

Les Actionnaires ont décidé de créer deux classes d'administrateurs à savoir les administrateurs de classe A et les administrateurs de classe B.

Les Actionnaires ont par conséquent décidé de modifier l'article 12.1 des statuts de la Société, qui se lisent désormais ainsi:

«12.1. La Société est dirigée par un conseil d'administration composé de cinq membres dont deux sont des administrateurs de classe A et trois sont des administrateurs de classe B.»

Quatrième résolution

Les Actionnaires ont décidé d'approuver la nouvelle recomposition du conseil d'administration de la manière suivante:

- Jérôme Foulon comme administrateur de classe A,
- Liliane Marceau comme administrateur de classe A,
- Véronique Wauthier comme administrateur de classe B,
- Marcel Krier comme administrateur de classe B, et
- Marcel Stephany comme administrateur de classe B.

Cinquième résolution

Les Actionnaires ont décidé de modifier l'article 14 des statuts de la Société, qui se lisent désormais ainsi:

«14.1. Les administrateurs se réunissent sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation de l'assemblée, au Luxembourg.

14.2. Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation du conseil d'administration. Il pourra être renoncé à cette convocation par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie de chaque administrateur. Une convocation spécifique ne sera pas requise pour les réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et des lieux déterminés dans un calendrier adopté préalablement par une résolution des administrateurs.

14.3. Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion de conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

14.4. Tout (et tous les) administrateur(s) pourra (pourront) participer à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence, ou par tout autre moyen de communication similaires permettant à tous les administrateurs prenant part à cette réunion de s'entendre et de se parler les uns avec les autres à condition que ces administrateurs (i) rejoignent cette réunion tenue au Luxembourg et (ii) ne participent ni de l'Allemagne, ni d'un Etat d'Amérique du Nord (càd Canada et Etats-Unis d'Amérique). Une telle participation à une réunion par de tels moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

14.5. Le conseil d'administration peut délibérer ou agir valablement seulement si i) au moins un administrateur de classe A) est présents et ii) les administrateurs de classe B représentent une majorité des directeurs présents ou représentés à la réunion. Les résolutions du conseil d'administration sont valablement prises si approuvées à l'unanimité des directeurs présents ou représentés.

14.6. Les décisions par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, auront la même validité que les décisions prises par vote durant les réunions du conseil d'administration.

14.7. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président ou par l'administrateur qui aura assumé la présidence en son absence.

14.8. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, qui peuvent être produits en justice ou ailleurs seront signés par le président, le secrétaire ou par deux des administrateurs.»

Sixième résolution

Les Actionnaires ont décidé de modifier l'article 15.4 des statuts de la Société, qui se lisent désormais ainsi:

«15.4 La Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) administrateurs, l'un d'entre eux étant obligatoirement un administrateur de classe A. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués ou conférés, conformément aux articles 14 et 15 relatifs à l'exercice de ces pouvoirs.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. FOULON, V. WAUTHIER, E. ADAM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2008, Relation: LAC/2008/ 44107. - Reçu douze euros (12 euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008137897/242/190.

(080161606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Carfran Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8274 Kehlen, 1, Am Kepbrill.

R.C.S. Luxembourg B 106.041.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008137882/2167/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09967. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Felicity Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 135.483.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth day of October.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Felicity Luxembourg I S.à r.l. (the «Company»), a société anonyme having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on December 18, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on February 16, 2008 under number 410.

The meeting was presided by Mr- Jérôme Foulon, manager, residing in Montréal, Canada.

There was appointed as secretary M^e Véronique Wauthier, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg.

There was appointed as scrutineer M^e Elisabeth Adam, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them is shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. As it appeared from said attendance list, all shares in issue in the Company were represented at the meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and were able to validly decide on all the items on the agenda.

Agenda:

1. Amendment and restatement of the articles of association of the Company substantially in the form as attached in the proxies, the proxyholders being however expressly authorised and empowered to make and agree to, such changes and amendments as deemed appropriate.

2. Appointment of Mrs Liliane Marceau as a class A manager

Thereafter the following resolution was unanimously passed:

First Resolution

It is resolved to amend and restate the articles of association of the Company as set forth hereunder.

I. Name - registered office - object - duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Felicity Luxembourg I S.à r.l." (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the manager(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares, interest and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred twenty-five thousand (125,000) shares in registered form having a par value of one cent (EUR 0.1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3. Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence unless otherwise provided in any agreement entered into from time to time between the shareholders (the "Shareholders Agreement").

6.2. The Company's shares are indivisible, since only one owner is recognised per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Transfer Restrictions

6.3.1. General Principles

Any Transfer of shares (between shareholders or to persons other than the shareholders (the "Non-Shareholders")) shall always be subject to, and will be effective and recognised by the Company only if realised in compliance with, the provisions set out in these Articles and any Shareholders Agreement.

The transfer of shares (inter vivos) to Non-Shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

All Transfer of shares must be recorded in the shareholders' register of the Company which will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law.

6.3.2. The Restricted Period

For a period of two (2) years beginning on the date 22nd of April, 2008 (the "Restricted Period"), no Shareholder may Transfer any of its shares except Germalux Investment I Sàrl in favour of an Affiliate. For the purpose of this article, "Affiliate" means any person directly or indirectly controlled by the Public Sector Pension Investment Board being understood that for this definition "Control" means (a) in relation to a person that is a corporation, the ownership, directly or indirectly, of voting securities of the person carrying more than fifty percent (50%) of the voting rights attaching to all voting shares of the person and which are sufficient, if exercised, to elect a majority of its board of managers, (b) in relation to a person that is a limited partnership or trust, respectively, a general partner or trustee(s) or person entitled to elect the trustee or more than fifty percent (50%) of the trustees, if applicable, of such person, if any, or the ownership, directly or indirectly, of voting securities or rights of such person carrying more than fifty percent (50%) of the voting rights attaching to all voting securities of the person, and (c) in relation to any person, the ownership, directly or indirectly, of securities or other interests or rights entitling the holder(s) thereof to exercise direction over the activities of the person (the "Control"; "Controls"; "Controlling" and "Controlled" shall be construed accordingly).

"Transfer" means a transfer, sale, assignment, pledge or any other form of disposal of the shares or an interest in the shares.

For any period after the Restricted Period, Transfer of shares by any Shareholder must comply with the procedure set out in article 6.3.3. below.

6.3.3. Right of First Refusal

Subject to the provisions of this article 6.3., any shareholder who wishes to Transfer (the "Selling Shareholder") its shares in total or in part to any one or several third parties (a "Third Party") must comply with the provision of this article 6.3.3.

The Selling Shareholder shall first offer such shares to the other shareholder and the other shareholder shall have a right to acquire the shares in accordance with the following provisions (the "Right of First Refusal"):

(a) The Selling Shareholder shall provide to the other shareholder (the "Beneficiary") a prior written notice of its intention to Transfer its shares (the "First Refusal Notice") before entering into any binding agreement in relation to the contemplated sale. The First Refusal Notice shall include (i) a true copy of the Third Party's offer (the "Proposed Transfer") which shall include the number of shares in the Company proposed to be Transferred by the Selling Shareholder (the "Offered Shares"), the cash purchase price per Offered Share or the formula by which such purchase price is to be determined, any other material terms and conditions applicable to the proposed Transfer of the Offered Shares, and the proposed Transfer date, if known and (ii) an irrevocable offer to the Beneficiary to purchase (subject to the other provisions of this article 6.3.) the Offered Shares at such cash price and on such terms as defined in the Third Party Offer.

(b) The Beneficiary shall have the right to acquire the Offered Shares in accordance with the terms and conditions set out in the First Refusal Notice provided that it notifies by written notice the Selling Shareholder and the Company a notice (the "First Offer Notice") within thirty (30) days from the date of receipt of the First Refusal Notice (the "Exercise Period") and concurrently delivers the deposit set forth in article 6.3.3. (c) below. Such notice is binding on the Beneficiary who exercises its Right of First Refusal.

(c) Concurrently with the delivery of the First Offer Notice, the exercising Beneficiary shall deliver a deposit to the Selling Shareholder in the amount of the greater of either (i) one percent (1%) of the purchase price or (ii) two hundred thousand euro (EUR 200,000) - such deposit to be used as payment of a portion of the purchase price and to consist of immediately available funds. The closing of the sale of the Selling Shareholder's shares shall occur within a period of forty-five (45) days following the end of the Exercise Period (the "Sale Period").

(d) Each Beneficiary not furnishing a First Offer Notice that complies with the requirements under 6.3.3. (b) above, including the applicable time period or not having acquired the Offered Shares within the Sale Period, shall be deemed to have waived all of such Beneficiary's rights to purchase such Offered Shares under this article 6.3.3. and the Selling Shareholder shall thereafter be free to Transfer the Offered Shares to the Third-Party provided that:

(i) the Transfer to the Third Party is approved by the shareholders meeting of the Company as required under 6.1. above;

(ii) the Selling Shareholder has fully complied with the provisions set forth in article 6.3.3. (a) above;

(iii) the Transfer of the shares to the Third Party is carried out at a purchase price and on terms which shall not be lower nor less favorable than the purchase price which has been indicated by the Selling Shareholder in the First Refusal Notice; the Selling Shareholder shall make a copy of the purchase agreement available to the Beneficiary;

(iv) the closing date of the Transfer is within a period of sixty (60) days following the expiry of the Exercise Period; and

(v) the Third Party has acceded to any Shareholders Agreement in force at the time of the Transfer.

(e) In the event that the sale of the Offered Shares to the Third Party has not occurred within the sixty (60) day period set forth in article 6.3.3. (d) (iv) the Selling Shareholder shall not be entitled to Transfer its shares to any Third Party without having first followed again the right of first refusal procedure as set forth in this article 6.3.3.

6.3.4. Tag-Along Right of the Beneficiary

Subject to prior compliance with article 6.3.3. (Right of First Refusal), if the Beneficiary refuses to exercise its Right of First Refusal then the Beneficiary may request that the Selling Shareholder Transfers to the Third Party, together with its own shares, the shares the beneficiary holds in the Company in accordance herewith (the "Tag-Along Right").

(a) The Beneficiary shall exercise its Tag-Along Right by written notice (the "Tag Along Offer") sent to the Selling Shareholder and the Company within the Exercise Period. The Tag Along Notice will include an offer (the Beneficiary who elect to make such an offer being "Tagging Shareholder") to include in the Proposed Transfer to the Third Party shares held by the Tagging Shareholder. The Selling Shareholder will deliver or cause to be delivered to the Tagging Shareholder copies of all transaction documents relating to the Proposed Transfer as the same become available.

(b) The Beneficiary who does not make a Tag Along Offer in compliance with the above requirements, including the time period, shall be deemed to have waived all of such Tag-Along Right with respect to such Proposed Transfer, and the Selling Shareholders shall thereafter be free to Transfer the Offered Shares to the Third Party, subject to compliance of the conditions set forth in article 6.3.3. (d) above.

(c) In order to be entitled to exercise Tag-Along Right, the Beneficiary must agree to make to the Third Party the same representations, warranties, covenants, indemnities and other agreements as the Selling Shareholder agrees to make in connection with the Proposed Transfer; provided that (i) any representations warranties, covenants, indemnities and other agreements shall be made severally and not jointly, and (ii) the Tagging Shareholder shall not be obligated to enter into any non-competition or other post-closing covenant that restricts its activities in any way. Each Shareholder will be responsible for its proportionate share of the costs of the Proposed Transfer based on the gross proceeds received or to be received in such Proposed Transfer to the extent not paid or reimbursed by the Third Party.

(d) The offer of the Tagging Shareholder contained in such Tag Along Offer shall be irrevocable and, to the extent such offer is accepted, such Tagging Shareholder shall be bound and obligated to Transfer its shares on the same terms and conditions of the Proposed Transfer, provided that if the material terms of the Proposed Transfer change with the result that the price per relevant share in the Company shall be less than the prices set forth in the Proposed Transfer, the form of consideration shall be different or the other terms and conditions shall be materially less favourable to the

Selling Shareholder than those set forth in the Proposed Transfer, the Tagging Shareholder shall be permitted to withdraw the offer contained in such holder's Tag Along Offer by written notice to the Selling Shareholder and upon such withdrawal shall be released from such holder's obligations.

(e) If the Tagging Shareholder exercises its Tag-Along Right, the closing of the purchase of the shares with respect to which such right have been exercised will take place concurrently with the closing of the sale of the Selling Shareholder's shares to the Third Party.

(f) If the Beneficiary exercises its Tag-Along Right, the Selling Shareholder shall only be entitled to Transfer its shares together with the shares of the Tagging Shareholder. In such event, the Tagging Shareholder shall be required to Transfer its shares to the Third Party and if the Third Party is not prepared to acquire the shares offered by the Tagging Shareholder under the same terms and conditions, then the Selling Shareholder shall not be entitled to Transfer its shares.

6.3.5. Drag-Along Right in favour of Germalux Investment I S.à.r.l or any Affiliate to whom it has transferred its shares pursuant to article 6.3.2. of these Articles ("PSP").

(a) If the Beneficiary, being Cedar Cove Holdings Ltd ("Cedar Cove") (i) does not exercise its Right of First Refusal pursuant to article 6.3.3. and (ii) does not exercise its Tag-Along Right pursuant to article 6.3.4. within the Exercise Period, then the Selling Shareholder (being in that case PSP) shall be entitled to deliver a written notice (the "Drag Along Notice") to Cedar Cove and to the Company within a period of ten (10) days following the earlier of either (x) Cedar Cove's definite refusal to exercise the Tag-Along Right or (y) the end of the Exercise Period with respect to such Proposed Transfer (the "Drag Along Right").

(b) Upon delivery of the Drag-Along Notice by PSP, Cedar Cove shall be obligated to Transfer all its shares to the Third Party and to vote its shares in favour of the Proposed Transfer at any meeting of the shareholders of the Company called to vote on or approve the Proposed Transfer and/or to consent in writing to the Proposed Transfer, to enter into agreements relating to the Proposed Transfer as and to agree (as to itself) to make to the Third Party the same representations, warranties, covenants and agreements as PSP agree to make in connection with the Proposed Transfer; provided that (i) in no event shall Cedar Cove be required to make any representations and warranties or provide any indemnities and (ii) Cedar Cove shall not be obligated to enter into any non-competition or other post-closing covenant that restricts its activities in any way.

(c) If at the end of the ninety (90) days after the date of delivery of the Drag Along Notice (as such period may be extended to obtain any required regulatory approvals) PSP has not completed the Proposed Transfer, the Drag Along Notice shall be null and void, each shareholder shall be released from such shareholder's obligations under the Drag Along Notice.

(d) In the event of the exercise by PSP of its Drag Along Right, Cedar Cove hereby irrevocably appoints and constitutes PSP with full power and authority to execute and deliver any document required to proceed with the implementation of the Proposed Transfer.

6.4. Redemption by the Company of its own shares

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of five (5) managers who need not to be shareholders, appointed by the shareholders who set the term of their office. The board of managers is composed of two (2) class A managers, and three (3) class B managers, being Luxembourg residents.

7.2. The Shareholders may dismiss the managers at any time ad nutum (without any reason). In case of resignation, dismissal or death of one (1) of the managers, the replacement manager shall be appointed by the general meeting of shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.1. of the Articles.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice. Except in case of exceptional circumstances or in case of urgency, all meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5. The board of managers can deliberate or act validly only if i) at least one class A manager is present, and ii) the class B managers represent a majority of the managers present or represented at the meeting. Resolutions of the board of managers are validly taken if approved unanimously by all managers present or represented.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other, provided that such manager (i) join the meeting held in Luxembourg, and (ii) participates neither from Germany nor from North America (i.e. Canada and the United States of America). The participation in a meeting by such means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 10. Representation.

10.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of two (2) managers, one of whom being mandatorily a class A manager.

10.2. The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2. To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3. To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or wilful default.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. Without prejudice to articles 12.2. and 12.4. of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.2. If there are no more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by written resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2. of these Articles and shall cast their vote by signing the written resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. If the Company shall have a single shareholder, it shall assume all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager, or as the case may be, the board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half of the share capital of the Company.

13.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

13.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held in Luxembourg, at such address and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.

13.9. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - allocation of profits**Art. 14. Accounting Year and annual general meeting.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the day after the 28th of February of each year and end on the 28th of February of the following year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4. If there are more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the 20th of August of each year at 10.00 a.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

Art. 15. Statutory/External auditor.

15.1. The operations of the Company shall be audited by one external auditor (réviseur d'entreprises).

15.2. The external auditor shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.3. The external auditor will be elected by decision of the general meeting of shareholders of the Company which will determine its remuneration and the term of its office.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus in accordance with the provision of any Shareholders Agreement. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(a) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(b) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(c) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;

(d) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(e) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

VI. Dissolution - liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company unless otherwise provided in any Shareholders Agreement.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Second resolution

It is resolved to appoint Mrs Liliane Marceau, with professional residence in 1250 rue René Lévesque Boulevard West, Suite 2030, H3B4W8, Montréal, Canada as a class A manager for an unlimited period of time.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille huit, le vingt-neuvième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire ("l'Assemblée") des actionnaires de Felicity Luxembourg I S.à.r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 18 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") du 16 février 2008 numéro 410.

L'Assemblée fut présidée par Monsieur Jérôme Foulon, gérant de société, de résidence à Montréal, Canada.

A été désignée comme secrétaire M^e Véronique Wauthier, Avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg.

A été désignée comme scrutateur M^e Elisabeth Adam, maître en droit, de résidence à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les associés représentés et le nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux soient indiqués sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi que le notaire soussigné. Ladite liste sera attachée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

II. Il appert de ladite liste de présence que toutes les parts sociales émises dans la Société étaient représentées à l'assemblée générale et les associés de la Société ont déclaré qu'ils ont eu connaissance en temps utile de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1) Modification et refonte des statuts de la Société substantiellement dans la forme telle qu'annexée aux procurations, les mandataires étant toutefois expressément autorisés à faire et accepter les changements et modifications jugés nécessaires.

2) Nomination de Mme Liliane Marceau en tant que gérant de classe A Par la suite, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Il a été décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société comme présentés ci-dessous

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Felicity Luxembourg I S.à r.l.» (ci-après la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présent statuts (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance de la Société. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions, intérêts et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs mobilières et/ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et de titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation de toute espèce. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes, sauf disposition contraire dans un contrat conclu de temps à autre entre les associés (le «Pacte d'Associés»).

6.2. Les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Restrictions de transfert

6.3.1 Principes généraux

Toute Cession de parts sociales (entre les associés ou à des personnes autres que des associés (les « Non-Associés »)) sera toujours soumise, et ne sera effective et reconnue par la Société que si elle a été effectuée en conformité avec les dispositions des présents Statuts ou de tout Pacte d'Associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des Non-Associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Toutes les Cessions de parts sociales doivent être inscrites dans le registre des associés de la Société qui sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

6.3.2 La Période de Restriction

Pendant une période de deux (2) ans commençant à la date du 22 avril 2008 (la «Période de Restriction»), aucun Associé ne pourra Céder aucune de ses parts sociales, à l'exception de Germalux Investment I S.à r.l. en faveur d'un Affilié. Pour les besoins du présent article, «Affilié» signifie toute personne directement ou indirectement contrôlée par le Public Sector Pension Investment Board, étant entendu que pour cette définition «Contrôle» signifie (a) en relation avec une personne qui est une société, la détention, directe ou indirecte, de titres conférant des droits de vote d'une personne détenant plus de cinquante pour cent (50%) des droits de vote attachés à toutes les parts sociales conférant des droits de vote de la personne et qui suffisent, s'ils sont exercés, à élire une majorité de son conseil de gérance, (b) en relation avec une personne qui est une limited partnership ou un trust, respectivement, un general partner ou un trustee ou une personne autorisée à élire le trustee ou plus de cinquante pour cent (50%) des trustees, si applicable, de cette personne, le cas échéant, ou la détention, directe ou indirecte, de titres conférant des droits de vote et les droits de cette personne détenant plus de cinquante pour cent (50%) des droits de vote attachés à tous les titres conférant des droits de vote de cette personne, et (c) en relation avec une personne, la détention, directe ou indirecte, de titres ou autres intérêts ou droits autorisant leur(s) détenteur(s) à exercer un pouvoir de décision sur les activités de cette personne (le «Contrôle»; «contrôle»; «Contrôlant» et «Contrôlé» seront construits de la même façon).

«Cession» signifie une cession, une vente, un transfert, un nantissement ou toute autre forme de cession des parts sociales ou d'un intérêt dans ces parts sociales.

Pour une période donnée après la Période de Restriction, une Cession de parts sociales par tout Associé devra se faire conformément à la procédure prévue à l'article 6.3.3. ci-dessous.

6.3.3. Droit de Premier Refus

Sous réserve des dispositions du présent article 6.3., tout associé qui souhaite Céder (l'«Associé Vendeur») ses parts sociales en totalité ou en partie à un ou plusieurs tiers (le «Tiers») devra se conformer aux dispositions du présent article 6.3.3.

En premier lieu, l'Associé Vendeur devra offrir ces parts sociales à l'autre associé et cet autre associé aura le droit d'acquérir ces parts sociales conformément aux dispositions suivantes (le «Droit de Premier Refus»):

(a) L'Associé Vendeur doit envoyer à l'autre associé (le «Bénéficiaire») un avis écrit préalable de son intention de Céder ses parts sociales (la «Notice de Premier Refus») avant de conclure tout contrat lui étant opposable en relation avec la vente envisagée. La Notice de Premier Refus devra inclure (i) une copie conforme de l'offre du Tiers (la «Cession Proposée») qui devra inclure le nombre de parts sociales dans la Société que l'Associé Vendeur propose de Céder (les «Parts Sociales Offertes»), le prix d'acquisition en espèces par Part Sociale Offerte ou la formule par laquelle ce prix d'acquisition devra être déterminé, tous autres termes et conditions substantiels applicables à la Cession proposée des Parts Sociales Offertes, ainsi que la date de la Cession proposée, si elle est connue et (ii) une offre irrévocable au Bénéficiaire d'acquérir (sous réserve des autres dispositions du présent article 6.3.) les Parts Sociales Offertes à ce prix en espèces et selon les termes tels que définis dans l'Offre du Tiers.

(b) Le Bénéficiaire aura le droit d'acquérir les Parts Sociales Offertes conformément aux termes et conditions prévus dans la Notice de Premier Refus à condition qu'il le notifie par écrit à l'Associé Vendeur et à la Société (la «Notice de Première Offre») endéans les trente (30) jours à compter de la date de réception de la Notice de Premier Refus (la «Période d'Exercice») et procède simultanément au paiement prévu à l'article 6.3.3.(c) ci-dessous. Cette notice sera opposable au Bénéficiaire qui exerce son Droit de Premier Refus.

(c) Simultanément à l'envoi de la Notice de Première Offre, le Bénéficiaire qui exerce devra verser à l'Associé Vendeur un montant qui soit le plus élevé des deux montants suivants correspondant à (i) un pour cent (1%) du prix d'acquisition ou (ii) deux cent mille euros (EUR 200.000) - ce versement devant être utilisé pour le paiement d'une portion du prix

d'acquisition et consister en fonds immédiatement disponibles. La clôture de la vente des parts sociales de l'Associé Vendeur interviendra dans le délai de quarante-cinq (45) jours suivant la fin de la Période d'Exercice (la «Période de Vente»).

(d) Tout Bénéficiaire qui n'envoie pas de Notice de Première Offre qui soit conforme aux exigences de l'article 6.3.3. (b) ci-dessus, y compris le délai applicable, ou n'ayant pas acquis les Parts Sociales Offertes pendant la Période de Vente, sera considéré avoir renoncé aux droits de ce Bénéficiaire d'acquies ces Parts Sociales Offertes conformément au présent article 6.3.3. et l'Associé Vendeur sera par la suite libre de Céder les Parts Sociales au Tiers à condition que:

(i) la Cession au Tiers soit approuvée par l'assemblée des associés de la Société tel que requis à l'article 6.1. ci-dessus;

(ii) l'Associé Vendeur ait entièrement satisfait les exigences de l'article 6.3.3.(a) ci-dessus;

(iii) la Cession des parts sociales au Tiers soit effectuée à un prix d'acquisition et selon des termes qui ne soient pas inférieurs ou moins favorables que le prix d'acquisition qui a été indiqué par l'Associé Vendeur dans la Notice de Premier Refus; l'Associé Vendeur devra mettre une copie du contrat d'acquisition à la disposition du Bénéficiaire;

(iv) la date de clôture de la Cession intervienne dans une période de soixante (60) jours suivant l'expiration de la Période d'Exercice; et

(v) le Tiers ait adhéré à tout Pacte d'Associés en vigueur au moment de la Cession.

(e) Dans le cas où la vente des Parts Sociales Offertes au Tiers n'a pas eu lieu dans la période de soixante (60) jours prévue à l'article 6.3.3.(d)(iv), l'Associé Vendeur ne sera pas autorisé à Céder ses parts sociales à un Tiers sans avoir préalablement suivi de nouveau la procédure de droit de premier refus tel que prévu à l'article 6.3.3.

6.3.4. Droit de Tag-Along du Bénéficiaire

A condition de se conformer préalablement à l'article 6.3.3. (Droit de Premier Refus), si le Bénéficiaire refuse d'exercer son Droit de Premier Refus, alors le Bénéficiaire pourra demander que l'Associé Vendeur Cède au Tiers, ensemble avec ses propres parts sociales, les parts sociales détenues dans la Société conformément aux présentes (le «Droit de Tag Along»).

(a) Le Bénéficiaire devra exercer son Droit de Tag-Along moyennant l'envoi d'une notice écrite (l' «Offre de Tag-Along») à l'Associé Vendeur et à la Société pendant la Période d'Exercice. La Notice de Tag-Along devra inclure une offre (le Bénéficiaire qui choisit de faire une telle offre étant un «Associé Tag») d'inclure dans la Cession Proposée au Tiers les parts sociales détenues par l'Associé Tag. L'Associé Tag devra fournir ou faire en sorte que soit fournie à l'Associé Tag des copies de tous les documents relatifs à la Cession Proposée dès que ceux-ci sont disponibles.

(b) Le Bénéficiaire qui ne fait pas d'Offre de Tag Along conformément aux exigences ci-dessus, y compris le délai, sera considéré avoir renoncé à tout son Droit de Tag-Along en relation avec cette Cession Proposée, et les Associés Vendeurs devront par la suite être libres de Céder les Parts Sociales Offertes au Tiers, sous réserve de se conformer aux conditions prévues à l'article 6.3.3.(d) ci-dessus.

(c) Pour pouvoir exercer son Droit de Tag-Along, le Bénéficiaire doit accepter de faire au Tiers les mêmes représentations, garanties, obligations, indemnisations et autres arrangements que l'Associé Vendeur accepte de faire en relation avec la Cession Proposée; étant entendu que (i) toutes représentations, garanties, obligations, indemnisations et autres arrangements doivent être faits individuellement et non conjointement, et (ii) l'Associé Tag ne doit pas être obligé de conclure une clause de non-concurrence ou autre clause post-closing qui restreint ses activités de quelque manière que ce soit. Chaque Associé sera responsable proportionnellement au nombre de parts sociales qu'il détient des frais encourus par la Cession Proposée sur base des produits nets reçus ou devant être reçus lors de cette Cession Proposée dans la mesure où ils ne sont pas payés ou remboursés par le Tiers.

(d) L'offre de l'Associé Tag contenue dans l'Offre de Tag-Along sera irrévocable et, dans la mesure où cette offre est acceptée, cet Associé Tag sera tenu et obligé de Céder ses parts sociales selon les mêmes termes et conditions que la Cession Proposée, à condition que si les termes substantiels de la Cession Proposée changent ayant pour résultat que le prix par part sociale concernée dans la Société est inférieur aux prix fixés dans la Cession Proposée, la forme du paiement devra être différente ou les autres termes et conditions doivent être substantiellement moins favorables pour l'Associé Vendeur que ceux prévus dans la Cession Proposée, l'Associé Tag pourra retirer l'offre contenue dans l'Offre de Tag-Along de ce détenteur moyennant notice écrite à l'Associé Vendeur et au moment de ce retrait, il sera déchargé des obligations de ce détenteur.

(e) Si l'Associé Tag exerce son Droit de Tag-Along, la clôture de l'acquisition des parts sociales par rapport auxquelles ce droit a été exercé, aura lieu en même temps que la clôture de la vente des parts sociales de l'Associé Vendeur au Tiers.

(f) Si le Bénéficiaire exerce son Droit de Tag-Along, l'Associé Vendeur ne sera autorisé à Céder ses parts sociales qu'ensemble avec les parts sociales de l'Associé Tag. Dans ce cas, l'Associé Tag sera obligé de Céder ses parts sociales au Tiers et si le Tiers n'est pas préparé à acquies ces parts sociales offertes par l'Associé Tag selon les mêmes termes et conditions, alors l'Associé Tag ne sera pas autorisé à Céder ses parts sociales.

6.3.5 Droit de Drag-Along en faveur de Germalux Investment I S.à r.l. ou tout Affilié à qui il a cédé ses parts sociales en vertu de l'article 6.3.2. des présents Statuts («PSP»).

(a) Si le Bénéficiaire, étant Cedar Cove Holdings Ltd («Cedar Cove») (i) n'exerce pas son Droit de Premier Refus en vertu de l'article 6.3.3. et (ii) n'exerce pas son Droit de Tag-Along en vertu de l'article 6.3.4. pendant la Période d'Exercice,

alors l'Associé Vendeur (étant dans ce cas PSP) sera autorisé à envoyer une notice écrite (la «Notice de Drag-Along») à Cedar Cove et à la Société endéans une période de dix (10) jours suivant l'événement qui survient en premier lieu entre (x) le refus définitif de Cedar Cove d'exercer le Droit de Tag-Along ou (y) la fin de la Période d'Exercice en relation avec la Cession Proposée (le «Droit de Drag-Along»).

(b) Par l'envoi de la Notice de Drag-Along par PSP, Cedar Cove sera obligée de Céder toutes ses parts sociales au Tiers et de voter en faveur de la Cession Proposée à toute assemblée des associés de la Société convoquée pour voter sur ou approuver la Cession Proposée et/ou approuver la Cession Proposée par écrit, conclure des contrats en relation avec la Cession Proposée et accepter (comme si elle le faisait pour elle-même) de faire au Tiers les mêmes représentations, garanties, obligations et arrangements que PSP accepte de faire en relation avec la Cession Proposée; étant entendu que (i) en aucun cas, Cedar Cove ne sera obligée de faire des représentations et garanties ou verser des indemnités et (ii) Cedar Cove ne doit pas être obligée de conclure une clause de non-concurrence ou autre clause post-closing qui restreint ses activités de quelque manière que ce soit.

(c) Si à la fin de la période de quatre-vingt dix (90) jours après la date d'envoi de la Notice de Drag-Along (telle que cette période peut être prolongée dans le but d'obtenir tout accord règlementaire) PSP n'a pas procédé à la Cession Proposée, la Notice de Drag-Along sera nulle et non avenue, chaque associé sera déchargé des obligations de cet associé en vertu de la Notice de Drag-Along.

(d) En cas d'exercice par PSP de son Droit de Drag-Along, Cedar Cove, par les présentes, désigne irrévocablement PSP avec plein pouvoir et autorité aux fins de signature et d'envoi de tout document requis pour procéder à la Cession Proposée.

6.4 Rachat par la Société de ses propres parts sociales La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé de cinq (5) gérants, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront la durée de leur mandat. Le conseil de gérance est composé de deux (2) gérants de classe A, et trois (3) gérants de classe B, étant des résidents luxembourgeois.

7.2 Les Associés peuvent révoquer les gérants à tout moment ad nutum (avec ou sans motif). Dans le cas de démission, révocation ou décès d'un (1) des gérants, son remplaçant sera nommé par l'assemblée générale des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Sauf circonstances exceptionnelles ou en cas d'urgence, toutes les réunions du conseil de gérance devront se tenir à Luxembourg.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si i) au moins un gérant de classe A est présent et ii) les gérants de classe B représentent une majorité des gérants présents ou représentés à la réunion. Les résolutions du conseil de gérance sont valablement prises si approuvées à l'unanimité des gérants présents ou représentés.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler, étant entendu que ce gérant (i) participe la réunion tenue à Luxembourg, et (ii) n'y

participe ni à partir d'Allemagne ni à partir de l'Amérique du Nord (i.e. Canada et Etats-Unis d'Amérique). La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, telex, télécopie ou courrier électronique.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) gérants, l'un d'eux devant être obligatoirement un gérant de classe A.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des présents Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1 Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les présents Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quels qu'ils soient qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution écrite. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution écrite. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, telex, télécopie ou courrier électronique.

12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4 Si la Société a un seul associé, celui-ci assumera tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

13.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, telex, télécopie ou courrier électronique.

13.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date fixée pour cette assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues à Luxembourg, aux lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à une assemblée des associés de la Société et se considèrent être dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6 Un associé peut agir à toute assemblée des associés de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représentée.

13.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social et assemblée générale annuelle.

14.1 L'exercice social de la Société commence le jour suivant le 28 février de chaque année et se termine le 28 février de l'année suivante.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, réviseur(s) (s'il y en a) et des associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaire et bilan au siège social de la Société.

14.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le 20 août de chaque année à 10h00 heures du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés se tiendra aux lieu et heure indiqués dans la convocation de l'assemblée qui devra se tenir dans les limites prévues par la Loi.

Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprises.

15.1 Les opérations de la Société seront supervisées par un réviseur d'entreprises.

15.2 Le réviseur d'entreprises sera élu pour une durée maximum de six ans et sera rééligible.

15.3 Le réviseur d'entreprises sera nommé par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera sa rémunération et la durée de son mandat.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des présents Statuts.

16.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels conformément aux dispositions de tout Pacte d'Associés. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (a) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (b) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais réduit des pertes reportées et des sommes à affecter à la réserve légale;
- (c) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et
- (d) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (e) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés concernés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chaque associé dans la Société sauf disposition contraire dans tout Pacte d'Associés.

VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents Statuts.

Seconde résolution

Il a été décidé de nommer Madame Liliane Marceau, résidant professionnellement à 1250 rue René Lévesque Boulevard West, Suite 2030, H3B4W8, Montréal, Canada comme gérante de classe A pour une durée indéterminée.

Le notaire soussigné, qui a connaissance et parle la langue anglaise, déclare par la présente que par réquisition des parties comparantes, le présent acte a été rédigé en anglais et suivi par la traduction française; à la demande des parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé au Luxembourg au jour mentionné précédemment.

Après avoir lu le présent acte les membres du Bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. FOULON, V. WAUTHIER, E. ADAM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2008, Relation: LAC/2008/44103. — Reçu douze euros (12 euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008137896/242/765.

(080161604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Antiques Orient SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 93.605.

Extrait de l'AGE du 10 septembre 2008

Il résulte de l'AGE du 10 septembre 2008 que la décision suivante a été prise:

- Modification du siège social, à savoir: transfert vers

Antiques Orient SA, route de Bigonville-14, L-8832 Rombach

MARECHAL Claude / MULDER Thierry

Le Président / Le secrétaire

Référence de publication: 2008137878/1067/15.

Enregistré à Diekirch, le 27 octobre 2008, réf. DSO-CV00246. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080161831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Arc-Air, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 55.559.

Extrait du Procès-verbal d'une Assemblée générale tenue extraordinairement le 30 juin 2008

Extract of the Minutes of the Shareholders meeting held extraordinarily on June 30, 2008

L'Assemblée générale prend acte de la démission de l'administrateur suivant:

M. Robin Biwer

The Shareholders record the resignation of the following director:

Mr Robin Biwer

L'Assemblée générale décide de nommer comme nouvel administrateur:

M. André Filet

avec adresse professionnelle à Hofplein 20, 3032 AC Rotterdam, The Netherlands

The Shareholders decide to appoint as new director:

Mr André Filet

with professional address at Hofplein 20, 3032 AC Rotterdam, The Netherlands

Monsieur Filet est nommé pour une période de deux (2) ans. Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2010.

Mr Filet is appointed for a term of two (2) years. His mandate will expire at the annual general meeting to be held in 2010.

131411

Le nombre des administrateurs est désormais fixé à trois (3).

The number of the directors is henceforth of three (3).

Dorénavant, le Conseil d'administration se composera comme suit:

MM. André Filet
Christophe Jung
Eric Turcot

Henceforth, the composition of the Board of Directors will be as follows:

Messrs. André Filet
Christophe Jung
Eric Turcot

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008. / Luxembourg, July 1st, 2008.

Pour extrait conforme / Certified true extract

André Filet
Président / Chairman

Référence de publication: 2008137870/571/39.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06349. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

ArcelorMittal International, Société Anonyme.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 3.983.

Extract of the minutes of a Shareholders Meeting held extraordinarily on September 29, 2008

Extrait du procès-verbal d'une Assemblée générale tenue extraordinairement le 29 septembre 2008

The Shareholders record the resignation of Mr Narendra Chaudhary and Mr Yerragunta Kumar, directors.

The number of the directors is decreased to seven (7). Henceforth, the composition of the Board of Directors will be as follows:

Messrs. Philippe Darmayan
Patrick Depardon
Alain Le Grix
Daniel Mull
Michael Pfitzner
Ranganathan Ravi
Nico Reuter

L'Assemblée générale prend acte de la démission de M. Narendra Chaudhary et de M. Yerragunta Kumar, administrateurs.

Le nombre des administrateurs est diminué à sept (7). Dorénavant, le Conseil d'administration se composera comme suit:

MM. Philippe Darmayan
Patrick Depardon
Alain Le Grix
Daniel Mull
Michael Pfitzner
Ranganathan Ravi
Nico Reuter

September 30, 2008 / Le 30 septembre 2008.

Certified true extract / Pour extrait conforme
Philippe Darmayan
Chairman / Président

Référence de publication: 2008137871/571/36.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06348. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Nyomdaker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.600,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 112.376.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse du gérant de classe B, à savoir Victoria Management Services S.A., a fait l'objet d'un changement.

La nouvelle adresse est la suivante: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008137864/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09046. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Active Capital Securities Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 60.862.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse des administrateurs a fait l'objet d'un changement.

La nouvelle adresse est la suivante:

- Victoria Management Services S.A.: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,
- Thibault Management Services S.A.: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,
- Maitland Trust (Luxembourg) S.A.: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008137866/631/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09049. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Circuit Foil Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.071.800,00.

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone Industrielle C Salzbaach.
R.C.S. Luxembourg B 93.110.

Changement dans la composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration du 29 septembre 2008 a pris acte des démissions des Messieurs Jean-Jacques Carrier, Pascal Xhonneux, André Laux, Alex Nick et Jacques Pélerin de leur mandat de gérant.

L'Assemblée générale du 29 septembre 2008 a nommé les trois personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société:

- Monsieur Jacques Pélerin, avec adresse au 5, rue Sainte Marie, B-4000 Liège
- Monsieur Alex Nick, avec adresse au 24-26, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg
- Monsieur André Laux, avec adresse au 7, rue Ry Boissaux, L-3530 Dudelange

Monsieur Pélerin, Monsieur Nick et Monsieur Laux sont nommés pour une période de six (6) ans. Leur mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2008.

André Laux / Alex Nick
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008137872/571/24.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06353. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Whatman Luxembourg Three S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 97.735.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 51531 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008137904/211/11.

(080161800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Lestia International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8127 Bridel, 6, Op der Dresch.

R.C.S. Luxembourg B 119.799.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
tenue de manière extraordinaire le 29 octobre 2008*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance. L'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Daniel KUFFER, employé privé, résidant professionnellement 7, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Luxembourg;
- Monsieur Carlo SANTOIEMMA, employé privé, résidant professionnellement 7, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Luxembourg;
- Monsieur Ferdinando CAVALLI, employé privé, résidant professionnellement 7, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

ADOMEX, Société à responsabilités limitées, ayant son siège social au 3, avenue rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LESTIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2008137867/9521/25.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00161. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Arcelor Investment Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 35.430.

—
Extrait du Procès-verbal d'une Assemblée générale tenue extraordinairement le 3 septembre 2008

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Matthias Gutknecht, administrateur démissionnaire.

Dorénavant, le Conseil d'administration se composera comme suit:

MM. Armand Gobber

Egbert Jansen

Christophe Jung

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Armand Gobber

Le Président

Référence de publication: 2008137873/571/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06346. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

International Fund Services, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.873.

—
Il résulte du P.-V. de l'assemblée générale qui s'est tenue le 18 août 2008 que les mandats des administrateurs:

- Henry Cannell KELLY, né le 05/10/1955 à Douglas (Isle of Man) demeurant 4, rue Jean-Pierre Lanter, L-5943 Itzig,

- Gerd H. GEBHARD, né le 09/02/1963 à Bremen (D), demeurant professionnellement à 47, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg

et du commissaire aux comptes la société EUROPEAN AUDIT SàRL (RCS Luxembourg B 50956) avec siège social sis 11, rue Hiel à L-7390 Blaschette

ont été reconduits pour une nouvelle période de 6 ans s'achevant avec la tenue de l'assemblée générale prévue en 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2008137862/607/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07273. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Baltamon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 141.663.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 09 septembre 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Mademoiselle Violène ROSATI de son poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Philippe G. MEYER, résidant professionnellement au 78, rue du Rhône CH-1204 Genève, au poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008137859/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV06920. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Home Saint Louis, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5638 Mondorf-les-Bains, 6A, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 54.337.

—
L'Associée et gérante, Madame Maria Candida ESTEVES DE OLIVEIRA, est domiciliée professionnellement au 6A, rue du Moulin à L-5638, Mondorf-les-Bains.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2008137861/607/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07277. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

N&W Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 141.097.

—
Suite à la constitution de Vending Holdings S.à r.l. par apport en nature, Vending Investments S.à r.l. a transféré 12.500 parts sociales à Vending Holdings S.à r.l., ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.183.

Luxembourg, le 24 octobre 2008.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008137863/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV08992. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Coprez Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 131.698.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 15 octobre 2008

- Monsieur Harald CHARBON, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Benoît PARMENTIER, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

- Il est pris acte de la modification des adresses professionnelles des Administrateurs comme suit:

* Monsieur Christian FRANCOIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086)

* Monsieur Stéphane BAERT, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086)

* Monsieur Harald CHARBON, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à Luxembourg (L-2086)

- Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société. Celui-ci est désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

COPREZ PARTNERS S.A.

S. BAERT / Ch. FRANÇOIS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008137915/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09796. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

United Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 78.568.

Il résulte de deux courriers adressés à la société UNITED INVESTISSEMENTS S.A. que Messieurs Benoît GEORIS et Fabio MAZZONI ont démissionné de leur mandat d'administrateurs de la société, respectivement en date du 30 juin 2008 et du 4 septembre 2008.

Il résulte d'un courrier adressé à la société UNITED INVESTISSEMENTS S.A. que la société Wood Appleton Oliver Experts-Comptables S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société avec effet au 4 septembre 2008.

A la demande des intéressés

POUR PUBLICATION ET REQUISITION

Signatures

Référence de publication: 2008137855/587/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07746. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

TPG Nimitz Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.764.492,09.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 128.539.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008137908/242/13.

(080161669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Esaf International Management, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 50.293.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 28 avril 2008

- Les mandats d'Administrateur de M. Pedro Luis FARIA ARAUJO DE ALMEIDA E COSTA, Director de ESAF - Espirito Santo Activos Financeiros SGPS, S.A., demeurant professionnellement au 41, Av. Alvares Cabral, P-1250-015 LISBON, M. Rafik FISCHER, Head of Operations à la Kredietbank S.A. Luxembourgeoise, demeurant professionnellement au 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, M. Fernando FONSECA CRISTINO COELHO, Chief Executive Officer de ESAF - Espirito Santo Activos Financeiros SGPS, S.A., demeurant professionnellement au 41, Av. Alvares Cabral, P-1250-015 LISBON, M. Rameschandra KAKOO, Head of Compliance, Risk and Audit Department de ESAF - Espirito Activos Fi-

nanceiros SGPS, S.A., demeurant professionnellement au 41, Av. Alvares Cabral, P-1250-015 LISBON sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 1 an. Ils viendront à échéance lois de l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de KPMG Audit S.à r.l., réviseur d'entreprises, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 1 an. Il viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

Fait à Luxembourg, le 28 avril 2008.

Certifié sincère et conforme

ESAF INTERNATIONAL MANAGEMENT

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008137911/795/26.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09395. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Bonnac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 86.015.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Madame Isabelle SCHUL. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

D. PIERRE / I. SCHUL

Administrateur / Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008137912/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09400. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Wide Bridge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.459.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 13 mai 2008

- La démission des sociétés DMC Sàrl, EFFIGI Sàrl et LOUV Sàrl de leur mandat d'Administrateur est acceptée.

- Monsieur Michel LENOIR, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Monsieur Gregory GUISSARD, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Mademoiselle Cynthia SCHWICKERATH, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs en leur remplacement. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 13 mai 2008.

Certifié sincère et conforme

WIDE BRIDGE S.A.

M. LENOIR / G. GUISSARD

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008137913/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09772. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Vrucht Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 78.484.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Madame Nicole THIRION. Cette dernière assu-

mera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

VRUCHT INVEST S.A.

D. DUMONT / N. THIRION

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008137916/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09198. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Sirio Rail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.631.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 15 mai 2008 tenue extraordinairement le 24 juillet 2008

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Mme Luisella MORESCHI, Mme Frédérique VIGNERON et Mme Patricia JUPILLE ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou, Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2014.

Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Pour SIRIO RAIL S.A.

Signature

Référence de publication: 2008137921/744/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08465. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Invester S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.531.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 24 juin 2008 tenue extraordinairement le 29 juillet 2008

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs de Catégorie B Mme Luisella MORESCHI, Mme Frédérique VIGNERON et Mme Patricia JUPILLE et les administrateurs de Catégorie A Mr Luca BACCARELLI et Mr Leonardo BACCARELLI et Président du Conseil ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou, Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2014.

Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Pour INVESTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2008137922/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08467. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

I.G.C. S.A., International Group Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 43.932.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 14 août 2008 que:

1. L'assemblée a réélu aux postes d'administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée qui se prononcera sur les comptes au 31 décembre 2008:

- Madame Fara CHORFI, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis;
- Madame Marjorie GOLINVAUX, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis;

- Monsieur Jean-Marc LHOEST, demeurant à boulevard de Vridi, niveau poste 17, Zone 4, Port Autonome d'Abidjan, Côte d'Ivoire;

- Monsieur Christophe MOULART, demeurant à B-1180 Bruxelles, Chaussée de Saint-Job; n ° 475

2. L'assemblée a élu au poste de commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée qui se prononcera sur les comptes au 31 décembre 2008:

- La société à responsabilité limitée KOBU S.à.r.l., établie à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84077.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008137918/1161/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV07049. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Whatman Luxembourg Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 97.793.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 51530 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008137903/211/11.

(080161806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Rocha J.M. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9366 Ermsdorf, 17, rue de Gilsdorf.

R.C.S. Luxembourg B 107.412.

Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 octobre 2008

Il résulte du procès-verbal du 8 octobre 2008 de l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée Rocha J.M. Sàrl, avec siège social à L-9366 Ermsdorf, 17, rue de Gilsdorf, constituée par acte du notaire Camille Mines, de résidence à Capellen en date du 18 mars 2005, publié au Mémorial C numéro B 107.412 que:

Première résolution

L'assemblée constate que Monsieur Joao Manuel Rocha De Almeida, commerçant, né à Varzea (Portugal) le 29 septembre 1961, demeurant à L-9366 Ermsdorf, 17, rue de Gilsdorf,, est devenu au terme des deux actes de cession de parts sociales, associé unique et qu'il détient 100 parts sociales de la société à responsabilité limitée Rocha J.M. Sàrl, avec siège social à L-9366 Ermsdorf, 17, rue de Gilsdorf, constituée par acte du notaire Camille Mines, de résidence à Capellen en date du 18 mars 2005, publié au Mémorial C numéro B 107.412

Deuxième résolution

Dorénavant la société sera valablement représentée et engagée à l'égard de tous tiers par la signature de Monsieur Joao Manuel Rocha De Almeida, commerçant, né à Varzea (Portugal) le 29 septembre 1961, demeurant à L-9366 Ermsdorf, 17, rue de Gilsdorf, pris en sa qualité de gérant unique avec pouvoir de signature individuelle et illimitée.

Et après lecture, le comparant préqualifié a signé le présent procès-verbal, dressé en quatre exemplaires originaux, date qu'en tête des présentes.

Par avis sincère et conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008137917/9061/28.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV10049. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Rising Sun Corporation Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 116.284.

- Mademoiselle Noëlle PICCIONE et Monsieur Philippe STANKO tous deux résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg démissionnent de leur mandat de Gérant de la société avec effet au 30 septembre 2008.

- Il ne sera pas pourvu à leur remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Certifié sincère et conforme

Pour *RISING SUN CORPORATION S.à r.l.*

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008137914/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09794. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Compagnia Finanziaria e Mercantile - Cofime Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.251.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 06 juin 2008 tenue extraordinairement le 13 août 2008

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Mme Luisella MORESCHI, Mme Patricia JUPILLE, Mme Frédérique VIGNERON ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou, Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2014.

Luxembourg, le 08 septembre 2009.

Pour *COMPAGNIA FINANZIARIA E MERCANTILE - COFIME HOLDING S.A.*

Signature

Référence de publication: 2008137926/744/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08466. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Arenamar Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.787.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 20 mai 2008 tenue extraordinairement le 28 juillet 2008

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Mme Luisella MORESCHI, Mme Frédérique VIGNERON et Mme Patricia JUPILLE ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou, Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2014.

Luxembourg, le 08 octobre 2008.

Pour *ARENAMAR INVEST S.A.*

Signature

Référence de publication: 2008137927/744/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08462. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Decoral Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.806.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 17 juin 2008 tenue extraordinairement le 05 août 2008

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs de Catégorie B Mme Luisella MORESCHI, Mme Frédérique VIGNERON et l'administrateur de Catégorie et Présidente du Conseil Mme Ivana GIACOMELLO ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou, Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2014.

Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Pour DECORAL EUROPE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008137924/744/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08468. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Yield Invest s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 138.585.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2008137905/236/11.

(080161725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

e-shelter Munich 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Renert.

R.C.S. Luxembourg B 138.790.

—
In the year two thousand and eight, on the fourteenth day of October.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"e-shelter Datacenter Development Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, rue Renert, L-2422 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 138.785,

here represented by Mrs Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 10 October 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "e-shelter Munich 2 S.à r.l." (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3, rue Renert, L-2422 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 138.790, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 16 May 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 14 June 2008 (number 1479, page 70983). The articles of incorporation of the Company have not been amended as of today's date.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to amend the financial year of the Company with immediate effect, which will run from 1st October to 30th September of the following year.

As a consequence of the above, the Shareholder resolves to amend accordingly Article 14.1 of the Company's articles of incorporation, which shall read as follows:

"The Company's financial year starts on the 1st of October and ends on the 30th of September of the following year."

Second resolution

The Shareholder acknowledges, as a consequence of the above and for the avoidance of doubt, that the current financial year, which started on 16 May 2008, will be closed on 30th September 2009.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«e-shelter Datacenter Development Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 3, rue Renert, L-2422 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.785,

ici représentée par Madame Linda KORPEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 10 octobre 2008.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'Associé Unique (ci-après l'«Associé Unique») de «e-shelter Munich 2 S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 3, rue Renert, L-2422 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.790, constituée selon un acte notarié par-devant le notaire soussigné en date du 16 mai 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 14 juin 2008 (numéro 1479, page 70983). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés à ce jour.

Les parties présentes représentant l'intégralité du capital social demandent au notaire de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'exercice social de la Société, avec effet immédiat, lequel commencera le 1^{er} octobre et se terminera le 30 septembre de l'année suivante.

Par conséquent, l'Associé Unique décide de modifier conformément l'Article 14.1 des statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit:

«L'année sociale de la Société commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique reconnaît, comme conséquence de ce changement et afin d'éviter tout doute, que l'année sociale actuelle, qui a commencé le 16 mai 2008 prendra fin le 30 septembre 2009.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. KORPEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 octobre 2008. Relation: EAC/2008/13095. - Reçu 12 Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 novembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008138372/239/79.

(080162269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Blue Sky Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 97.175.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the thirteenth day of October.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr. John G. Hajjis, residing at 6 Bouboulinas Str 185 35, Piraeus, Greece,

Here represented by Mr Giovanni La Forgia, lawyer, professionally residing at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, by virtue of a proxy given on the 23rd September 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the company "Blue Sky Holding S.A." (hereafter the Company), having its principal office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, has been incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on the 25th of November 2003, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1344 of December 17, 2003;

- that the capital of the Company is fixed at THIRTY ONE THOUSAND EURO (31,000.-EUR) represented by THREE HUNDRED AND TEN (310) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.-EUR) each, fully paid,

- that the appearing party, Mr. John G. Hajjis, has become sole owner of the shares and has decided to dissolve the company "Blue Sky Holding S.A."

with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that Mr. John G. Hajjis, being sole owner of the shares and liquidator of "Blue Sky Holding S.A", declares:

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that she will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

with the result that the liquidation of "Blue Sky Holding S.A" is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the Company and the statutory auditor of the Company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le treize octobre.

Par-devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A Comparu:

Monsieur John G. Hajjis, demeurant à 6 Bouboulinas Str 185 35, Piraeus, Grèce,

Ici représenté par Monsieur Giovanni La Forgia, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 septembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter :

- que la société " Blue Sky Holding S.A. " ,(ci-après " la Société ") ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, a été constituée suivant acte du notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Lu-

xembourg, en date du 25 novembre 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1344 du 17 décembre 2003;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à (31.000.-EUR) représenté par (310) parts sociales d'une valeur nominale de (100.-EUR) chacune, entièrement libérées;
- que Monsieur John G. Hajjis, étant devenu seul propriétaire des parts sociales dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité;
- que Monsieur John G. Hajjis, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:
 - que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
 - par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,
 - que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique; de sorte que la liquidation de la société " Blue Sky Holding S.A " est à considérer comme clôturée;
 - que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société et au commissaire aux comptes de la Société, pour l'exercice de leurs mandats;
 - que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

signé : G. LA FORGIA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 octobre 2008., Relation: LAC/2008/41908. - Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008138046/242/83.

(080161853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

CDC Immo BAT 1, Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 133.272.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008137806/2167/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09970. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Société Foncière rue de Vianden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 132.122.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008137805/2167/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09978. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.